MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

AVIS DE CONCOURS

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Avis de concours interne sur épreuves pour le recrutement de secrétaires médicaux de la fonction publique hospitalière

NOR: ETSH1040408V

Un concours interne sur épreuves aura lieu à l'établissement public de santé mentale de la vallée de l'Arve (Haute-Savoie), en application du 2° de l'article 20 du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir 7 postes de secrétaire médical de la fonction publique hospitalière vacants dans les établissements suivants:

- établissement public de santé mentale de la vallée de l'Arve : 2 postes ;
- centre hospitalier de la région d'Annecy: 4 postes;
- hôpital intercommunal Sud-Léman Valserine : 1 poste.

Peuvent être candidats les fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi nº 86-33 du 9 janvier 1986, de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratifs. Ils doivent être en fonctions et justifier de trois années au moins de services publics.

Les candidatures doivent être adressées, au plus tard dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, par lettre recommandée (le cachet de la poste faisant foi), à l'établissement public de santé mentale de la vallée de l'Arve, service du personnel, rue de la Patience, 74800 La Roche-sur-Foron, auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les date et lieu du concours.